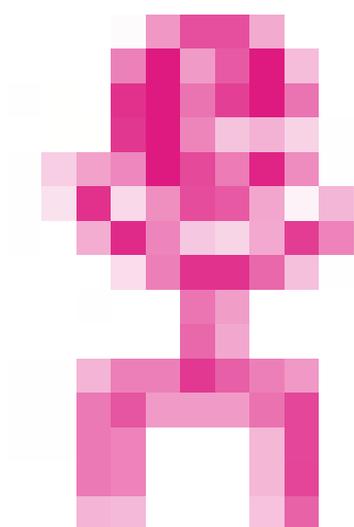


<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6336>



# Mouvement à l'INSPE de Dijon : des situations inacceptables pour les jeunes professeur-es !

- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -



Date de mise en ligne : jeudi 17 mars 2022

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

**Un collectif d'étudiant-es en Master à l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) de Dijon est mobilisé depuis plusieurs semaines afin d'alerter sur leur situation. Leurs revendications sont partagées par le SNES-FSU, qui les soutient et a d'ores et déjà obtenu une audience avec le Rectorat et avec l'INSPE. Pour le SNES-FSU, le métier d'enseignant s'apprend, et les collègues stagiaires ont besoin d'une formation initiale de qualité dans des conditions sereines.**

La **récente réforme du CAPES**, imposant le passage des épreuves au cours de l'année de M2 se traduit par des situations inacceptables.

**Tout d'abord parce que le déplacement du concours en M2 a changé le statut de ces étudiant-es.** Alors que la plupart étaient des fonctionnaires stagiaires jusqu'à présent, **la réforme va mener à ce que la majorité ait le statut d'étudiant-e jusqu'à la fin de leur master.** En lieu et place d'un traitement de fonctionnaires, les étudiant-es stagiaires sont donc confronté-es à un choix :

- ou bien accepter d'être **contractuel-le à tiers temps (avec des classes en responsabilité) pour environ 700€ par mois** ; une somme basée sur le nombre d'heures effectués devant les élèves niant les heures de préparation, les réunions, les conseils de classe...
- ou mener un « **stage d'observation et de pratique accompagnée** » (SOPA) **tout au long de l'année, imposant leur présence en établissement avec un tuteur ou une tutrice**, pour observer, construire et mettre en œuvre des cours. Dans ce cas, le rectorat leur octroie généreusement **126€ par mois..** Comme le disent nos futur-es collègues dans cette situation, « ils/elles paient pour travailler/apprendre » puisque cette « gratification » est loin de couvrir leurs frais.

Ainsi, une part importante des étudiant-es se trouve dans **l'obligation de mener tout à la fois** :

- la **préparation du concours**, que l'on sait particulièrement lourde et éprouvante (nombreuses heures de cours à l'université, lectures, etc.) ;
- le **travail en collège ou lycée deux jours par semaine** qui nécessite en outre la concertation avec leur tuteur ou tutrice ;
- la **présence aux très nombreuses formations de l'INSPE** dont la pertinence n'est pas toujours immédiatement perceptible ;
- la **rédaction d'un mémoire dit professionnel** qui s'apparente bien souvent à un exercice de style sans grand intérêt ;
- des **travaux supplémentaires, sortes de partiels écrits ou oraux**, dont les étudiant-es apprennent l'existence au compte-goutte en cours d'année.

**Cette somme d'exigences est d'autant plus difficile à supporter que ces mêmes étudiant-es en stage sont confronté-es à des formes de précarité qui elles aussi se superposent :**

- le remboursement des frais de transport, que l'on sait déjà compliqué pour les fonctionnaires titulaires (pensons notamment aux collègues TZR) est pour tout dire inexistant pour des étudiant-es en M2 pas encore fonctionnaires stagiaires. Ils n'ont, du fait de leur statut, pas droit à l'IFF (Indemnité Forfaitaire de Formation) ;
- or le lieu d'exercice des étudiant-es est parfois très éloigné de leur domicile et/ou de l'INSPE. En effet, la tension de plus en plus grande sur les postes (merci Blanquer pour les milliers de suppressions !) et la baisse des indemnités versées aux tuteurs et tutrices (300€ par an pour suivre des "SOPA") rendent très difficile leur affectation dans l'aire urbaine dijonnaise ou à proximité des lignes de train pour des trajets raisonnables.

**C'est pourquoi le collectif d'étudiant-es mobilisé-es de l'INSPE Dijon demande :**

## **Mouvement à l'INSPE de Dijon : des situations inacceptables pour les jeunes professeur-es !**

---

- la prise en charge de leurs frais de transports ;
- la revalorisation des salaires des étudiant-es contractuel-les ;
- ainsi que la revalorisation des indemnités des SOPA.

**Le SNES-FSU Dijon apporte son soutien déterminé à ce mouvement. Tout en respectant l'autonomie de ce collectif, le Snes-Fsu est entré en contact avec ses membres et suit avec intérêt et exigence les réponses que l'administration leur apportera. Le SNES-FSU a d'ores et déjà obtenu une audience avec le rectorat et l'INSPE. Il proposera une rencontre avec ce collectif dans un cadre intersyndical. Il partage les revendications des étudiant-es et rappelle qu'il s'oppose à cette réforme des concours et de l'entrée dans le métier, qui, au lieu de palier les difficultés de recrutement, confirme la précarisation du métier d'enseignant. Le SNES-FSU affirme que le métier d'enseignant s'apprend et que les collègues stagiaires ont besoin d'une formation initiale de qualité dans des conditions sereines.**